



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

MONTRÉAL, le 19 mars 2019

MONTREAL, March 19, 2019

LETTRE CIRCULAIRE # 2110 - CIRCULAR LETTER # 2110

A TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES /
TO ALL MEMBERS OF MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

FETE DU VENDREDI SAINT / GOOD FRIDAY HOLIDAY

Messieurs,

Dear Sirs:

La présente est pour vous informer que vendredi le 19 avril 2019 est un jour férié au sens des conventions collectives présentement en vigueur.

Please be advised that Friday, April 19, 2019, Good Friday, is a legal holiday as stipulated in our present Collective Agreements.

Pour les employés de Montréal, Syndicat des débardeurs, SCFP section locale 375 et I.L.A. Local 1657, pour les employés de Trois-Rivières/Bécancour, SCFP Section locale 1375, pour les employés de Hamilton, I.L.A. Locaux 1654 et 1879 ainsi que pour les employés de Toronto, I.L.A. Local 1842, la Fête du Vendredi Saint est un jour ouvrable. Les employés appelés à travailler ce jour-là devront être rémunérés au taux prévu aux différentes conventions collectives.

For employees of Montreal - Syndicat des débardeurs, CUPE Local 375 and I.L.A. Local 1657, for employees of Trois-Rivières/Bécancour, CUPE Local 1375, for employees of Hamilton, I.L.A. Locals 1654 and 1879 and for employees of Toronto, I.L.A. Local 1842, Good Friday is a working day. Employees who work on that day must be paid at the rate provided in the various Collective Agreements for a legal holiday.

**ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES /
MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION**

NICOLA DOLBEC
Vice-Président, Relations industrielles/
Vice-President, Industrial Relations

www.mea.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246